

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

Année 2017 Numéro de production 00451  
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE  
POUR VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

Le soussigné, Olivier Pelleitier (Directeur Général),

certifie par la présente, que le véhicule :

0.1. Marque :

0.2. Type :

Variante :

Version :

0.2.1. Nom commercial :

0.4. Catégorie de véhicule :

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur :

POLARIS WORK & TRANSPORTATION  
GOUPIL INDUSTRIE  
Route de VILLENEUVE  
47320 BOURRAN (France)

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :

Collé sous le siège passager

Collé sous le châssis :

Dans le passage de roue avant droit

VRW/GWMZZZH0K00392

0.10 Numéro d'identification du véhicule :

e9\*KS07/46\*6438\*00

est conforme à tous égards au type décrit dans

la réception

delivrée le

30/06/2016

et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels

la conduite est

à droite

métriques

et qui utilisent les unités

pour l'indicateur de vitesse

A Bourran, le lundi 31 juillet 2017





Route de VILLENEUVE - 47320 BOURRAN  
Tél. 05 53 79 39 39 - Fax 05 53 79 30 40  
GOUPIL INDUSTRIE  
TVA et capital de 383 600 €. Siret 421 204 841 00043  
Cofin. APE 0919 2 - RCS Ape 421 204 841  
N° TVA Intracommunautaire FR 22 421 204 841

IMPORTANT :  
Veuillez prendre soin de ce document. Peut être demandé lors des  
enregistrements dans la Communauté Européenne

1. Nombre d'essieux et de roues :

1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées :

3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):

1, arrière, sans

2022 mm

4. Empattement :

4.1. Écartement des essieux :1-2:

--- mm

5. Longueur :

3675 mm

6. Largeur :

1306 mm

7. Hauteur :

1893 mm

8. Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette

réglable):

--- mm

9. Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage

2170 mm

11. Longueur de la zone de chargement:

1274 kg

13. Masse en ordre de marche:

1.

649 kg

2.

825 kg

13.1. Répartition de cette masse entre les essieux:

1.

625 kg

2.

1181 kg

13.2. Masse réelle du véhicule:

2100 kg

16. Masses maximales techniquement admissibles

16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible:

1100 kg

16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu:

1.

1200 kg

2.

3500 kg

16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble:

1400 kg

18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:

18.1. Remorque à timon d'attelage:

--- kg

18.2. Semi-remorque:

637 kg

18.3. Remorque à essieu central :

100 kg

18.4. Remorque non freinée :

TSA200-120-250

19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage :

SCHABMÜLLER GmbH

20. Constructeur du moteur:

oui

21. Code du moteur inscrit sur le moteur:

non

22. Principe de fonctionnement:

--- cm3

23. Électrique pur:

--- mm

23.1. Véhicule [électrique] hybride:

à ---tr/min (moteur à combustion

interne)

25. Capacité du moteur:

6,8 kW (moteur électrique)

GOUPIL

GWM

NC5

FOUE

G4

N1